

## Favoriser l'intégration des femmes dans l'artisanat du BTP et du paysage : un enjeu majeur pour le secteur

L'IRIS-ST, l'OPPBTP, la CAPEB et la CNATP publient une étude inédite sur la place des femmes dans l'artisanat du BTP et du paysage, qui met en lumière à la fois leur contribution essentielle et les freins persistants à leur intégration.

La place des femmes dans le BTP et le paysage progresse, mais elle reste marquée par des obstacles persistants. Selon une enquête menée auprès de 520 personnes, dont 360 femmes, 69 % des répondantes estiment devoir encore justifier leurs compétences auprès des clients, des collègues ou des fournisseurs. Plus de la moitié (56 %) déclarent avoir déjà vécu des situations où un interlocuteur s'est adressé à un collègue masculin, voire à leur conjoint, plutôt qu'à elles.

Pour les entreprises artisanales, le recrutement féminin demeure un véritable défi. Près d'une sur deux (49 %) a déjà recruté une femme, mais le manque de candidatures, des conditions de travail parfois inadaptées et la persistance d'une image de métiers « peu adaptés » freinent encore leur arrivée sur les chantiers. Pourtant, les bénéfices de la mixité sont tangibles : les employeurs constatent dans les équipes mixtes une plus grande attention portée aux conditions de travail, des comportements plus soignés et une attitude plus bienveillante et protectrice entre collègues.

Les réalités liées à la maternité illustrent également les contraintes auxquelles les femmes peuvent être confrontées. Parmi celles ayant été enceintes au cours de leur carrière, 22 % ont écourté leur congé maternité et repris le travail, pour la plupart plus d'un mois avant la date prévue, qu'elles exercent sur les chantiers ou dans les bureaux. Neuf pour cent déclarent même ne pas avoir pu bénéficier de leur congé maternité, principalement en raison de la gestion de l'entreprise, de l'absence de relais ou d'une volonté personnelle de reprendre rapidement leur activité.

Face à ces constats, l'étude identifie plusieurs leviers d'action pour favoriser une intégration durable des femmes dans le secteur. Il s'agit notamment de valoriser les métiers du BTP et du paysage dès l'orientation scolaire, de proposer des équipements de protection et des outillages adaptés à la morphologie féminine, de soutenir financièrement les entreprises pour l'acquisition de dispositifs d'aide à la manutention, et d'adapter les infrastructures – sanitaires, vestiaires ou bases vie – ainsi que l'organisation du travail, afin de rendre les chantiers plus accueillants et inclusifs.

« Les résultats de cette étude sont édifiants. Ils révèlent que nous avons encore beaucoup de progrès à réaliser collectivement pour faire savoir aux femmes que nos métiers leurs sont ouverts et favoriser au mieux leur intégration. L'enjeu pour notre secteur est de taille au regard du nombre de compétences dont nous allons avoir besoin pour relever les défis environnementaux et sociétaux. La féminisation des métiers est un préalable essentiel à la pérennisation de nos petites entreprises. Je formule le vœu que nous saisissions collectivement des solutions concrètes mises en lumière dans l'étude. », souligne Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

Pascal Rineau, Président de la CNATP, ajoute : « La présence des femmes dans le BTP et le Paysage est une force, elles apportent souvent un regard neuf et contribuent à la qualité, à la sécurité et à l'innovation sur nos chantiers. Leurs intégrations se déroulent assez naturellement et sans difficulté particulière. Il n'y a donc aucune raison à s'imposer des freins ou des barrières lors du recrutement. La CNATP soutient pleinement cette dynamique, essentielle à l'avenir de nos entreprises. Nos métiers y gagnent quand ils se construisent avec toutes et tous. »

Paul Duphil Secrétaire général à l'OPPBTP, ajoute : « Cette étude confirme un point essentiel : si nous voulons que davantage de femmes rejoignent durablement les entreprises du BTP, nous devons poursuivre l'amélioration des conditions de travail de manière résolue. Les situations rapportées montrent que les infrastructures, l'organisation du travail et les équipements ne sont pas toujours pensés pour accueillir tous les profils. Or, adapter les bases vie, proposer des EPI et des outillages réellement ergonomiques, faciliter la manutention et repenser certains aménagements deviennent indispensables pour rendre nos chantiers plus inclusifs. Au-delà de l'enjeu d'attractivité, c'est aussi une question de performance et de prévention : lorsque les conditions de travail s'améliorent pour les femmes, elles s'améliorent pour l'ensemble des salariés. L'OPPBTP entend poursuivre son rôle d'accompagnement des entreprises pour créer des environnements de travail où chacune et chacun peut exercer son métier en sécurité, avec efficacité et dans le respect. »

Cette étude met en évidence que les femmes apportent une valeur ajoutée au secteur, mais que des efforts restent nécessaires pour adapter les mentalités, les conditions de travail et les équipements. Une action coordonnée entre fabricants, organisations patronales, instances de prévention et pouvoirs publics est indispensable pour renforcer leur présence et leur réussite dans le BTP et le paysage.

#### À propos de l'étude

L'étude a été réalisée auprès de 520 répondants et s'appuie sur les expériences et perceptions des femmes travaillant dans le BTP et le paysage. Elle complète les travaux de terrain menés par l'OPPBTP sur la prévention et les savoir-faire de prudence sur les chantiers.

**Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement [ici](#).**

#### Contact presse

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

Albertine Minart – Chargée des Relations Presse  
E-mail : [a.minart@capeb.fr](mailto:a.minart@capeb.fr) | Tél : 01 53 60 50 84

#### À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- X : @capeb\_fr
- Facebook : @capeb.nationale
- LinkedIn : @capeb

### A propos de la CNATP

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. ([www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)).

- 32 450 entreprises paysagistes
- 43 400 entreprises de Travaux Publics

La CNATP représente 96 % des entreprises de ces secteurs, entreprises artisanales de moins de 20 salariés qui emploient 104 000 salariés.

### A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par l'IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Suivez l'IRIS-ST sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités :

Facebook : @iris-st  
Linkedin : @iris-st

### À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des

offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).

Contacts presse :

Solange Delpech • 01 46 09 26 76

[Solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:Solange.delpech@oppbtp.fr)

Pauline Lardy • 01 46 09 26 54

[Pauline.lardy@oppbtp.fr](mailto:Pauline.lardy@oppbtp.fr)